

18 DEC. 2006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVÉE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2006 – DELIBERATION N° 14

L'an deux mille six, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 31 octobre 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre SULFOURT.

Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 17.

Etaient présents : Mrs Sulfourt, Lepage, Bonne, Istace, Barré, Poncelet, Guéniot, Rava, Melle Radomsky, Mrs Serant, Galmot, Melle Pontoise, Mmes Sac, Morette, Sutte, M. Nolevaux.

Absents excusés : M. Barilly ayant donné pouvoir à M. Lepage. M. Frenneaux ayant donné pouvoir à M. Guéniot.

Absents excusés sans pouvoir donné : Mme Huemer, M. Istace.

Secrétaire élu : M. Guéniot.

OBJET : Confirmation du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur la totalité des nouvelles zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) du territoire communal :

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,
 - Vu la délibération du 31 mars 1995, instaurant le Droit de Prémption Urbain sur le territoire communal de Bazeilles,
 - Vu la délibération en date du 4 décembre 1997 prescrivant la révision générale du P.O.S., confirmée par la délibération en date du 22 février 2002 (n° 1),
 - Vu la délibération n° 6A en date du 12 juillet 2002, définissant le nouveau cadre législatif de la révision générale et les modalités de concertation,
 - Vu le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal du 28 mars 2003 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
 - Vu la délibération en date du 26 novembre 2004 n°1, approuvant la révision simplifiée du P.L.U. (contenu P.O.S.), concernant l'extension de la Zone d'Activités Départementale,
 - Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2004 n°2, tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de révision générale du P.L.U. de Bazeilles,
 - Vu les avis des personnes publiques consultées sur le projet de révision générale du P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal de Bazeilles,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2006, portant accord pour ouvrir à l'urbanisation des terrains situés en zone naturelle (ND) ou agricole (NC) du P.L.U. (contenu P.O.S.) de Bazeilles,
 - Vu l'ordonnance du 27 avril 2006 n°E06000158 du Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne désignant Monsieur Olivier BAILLEUL demeurant à RIMOGNE en qualité de Commissaire-Enquêteur,
 - Vu les résultats de l'enquête publique,
 - Vu les pièces du dossier de P.L.U. révisé soumises à l'approbation,
- CONSIDERANT que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a conduit à modifier des limites des zones urbaines et à urbaniser du territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

CONFIRME le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur la totalité des zones urbaines et zones à urbaniser, y compris les nouvelles, du territoire communal.

PRECISE que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le Département des Ardennes (article R.211-2 du Code de l'Urbanisme).
- La présente délibération est exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes .

Delibération publiée le 19 DEC. 2006



*et affiché en Mairie
du 18 Janvier 2007
au 20 Février 2007*

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Bazeilles**

